

Île-de-France, Yvelines
Rambouillet
5 avenue du général Leclerc

Lycée Louis-Bascan

Références du dossier

Numéro de dossier : IA78002322
Date de l'enquête initiale : 2020
Date(s) de rédaction : 2022
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale lycées du XXème siècle
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : lycée
Parties constituantes non étudiées : cour, cantine, préau

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2020, AL, 148, 150, 151, 334, 335, 336, 337

Historique

HISTORIQUE ET PROGRAMME : NAISSANCE DU PLUS VASTE LYCEE FRANCILIEN

1/ Des lendemains qui déchantent : un enseignement du Second Degré en crise après la guerre

En 1945, au lendemain du conflit, l'Enseignement du Second Degré (collèges et lycées) se trouve dans une situation précaire du point de vue de ses installations matérielles : aux 65 établissements déjà condamnés en 1939 pour leur vétusté et leur insalubrité, viennent s'ajouter 44 autres à reconstruire en partie ou en totalité, 120 profondément endommagés jusque dans leur gros œuvre et plus de 400 pillés à des degrés divers et réclamant une restauration intérieure.

Mais ce constat peine à masquer une autre réalité, celle-ci plus alarmante : le manque criant d'établissements neufs pour répondre aux besoins d'une population scolaire en constante augmentation. En 1951, Marcel Peschard, inspecteur général de l'Instruction Publique, estime nécessaires, rien que pour le département de la Seine, la construction rapide d'au moins 25 lycées, dont 20 de jeunes filles et 5 de garçons et pour le département de la Seine-et-Oise, l'ouverture d'une quinzaine d'autres[1]. Acquisée depuis la loi du 9 août 1936[2], la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, combinée au baby-boom de l'après-guerre et à l'accession des filles au baccalauréat[3], provoque un afflux massif d'élèves vers le Second Degré – collèges et lycées confondus[4]. A chaque rentrée, ils sont près de 25 000 nouveaux élèves à venir grossir le flot des effectifs avec un pic anticipé pour l'année 1956, lorsque tous les enfants nés en 1945 aborderont la classe de sixième.

Face à la gravité de cet état des lieux, » « *une très vigoureuse politique de constructions nouvelles* » doit être « *entamée sans délai* » et « *poursuivie sans trêve* » [5]. Mais elle ne peut prendre pour exemple ni « *les lycées-couvents, avec leurs cours étroites encloses de hautes murailles, leurs bâtisses imposantes et sévères* », ni « *les somptueux édifices de l'entre-deux-guerres [...] dispendieux et d'une exploitation difficile à cause de leurs nombreux étages* ». Il faut donc inventer un nouveau modèle qui conjugue trois paramètres : « *l'extension en surface, qui permet les exercices physiques, le sport et donne l'impression de liberté ; la réduction en hauteur qui rend aisée l'exploitation et la construction « pavillonnaire » qui assouplit le parti architectural, l'adapte aux besoins pédagogiques et facilite le découpage des chantiers par tranches* »[6] pour s'accorder de budgets plus contraints. Dans un même souci d'économie, les installations susceptibles de constituer un double emploi sont désormais proscrites et les établissements s'ouvrent à la mixité pour qu'à côté de classes encore séparées pour les filles et les garçons, s'érigent des équipements communs (réfectoire, cuisines, infirmerie, lingerie, collection d'instruments scientifiques ou de modèles pour le dessin, etc.).

Cette mutualisation se traduit par la naissance du concept de « *cité scolaire* », défini pour la première fois le 11 février 1946 dans le Bulletin officiel de l'Education nationale, pour qualifier « *des établissements de second degré à sections multiples, où sont concentrés tous les élèves adolescents -filles comme garçons- de 11 à 18 ans d'une même localité* ».

Les instructions ministérielles du 28 janvier 1949 précisent les superficies qui doivent être recherchées pour la création de ces cités scolaires et l'organisation spatiale qu'elles peuvent adopter, dans le respect des principes hygiénistes, avec des services communs regroupés au centre du terrain, encadrés par des bâtiments d'internats et d'externats distincts pour les filles et les garçons. Ces instructions demeurent néanmoins muettes à l'égard des façades, des matériaux, des revêtements et des ouvertures – tous ces éléments techniques étant une prérogative partagée, au sein du Ministère de l'Education nationale, entre la Direction de l'Architecture, transversale, et la Sous-direction des constructions scolaires, elle-même rattachée à la Direction de l'Administration générale[7]. Cette division occasionne de très nombreuses lenteurs dans l'examen des projets de construction, surtout que ceux-ci doivent encore être approuvés par une dernière instance, la section spéciale du Conseil général des Bâtiments de France créée au sein du Ministère[8].

2/ Sous l'empire de la trame

En 1952, Charles Brunold succède à Gustave Monod comme Directeur de l'Enseignement du Second Degré : à l'impératif d'économie, il ajoute, dès son entrée en fonction, celui d'« *une rationalisation aussi poussée que possible dans l'équipement* »[9]. « *Comme une molécule est formée à partir de ses atomes constituants* », un établissement peut être composé d'un certain nombre d'éléments types, permettant à son architecte de les assembler comme dans « *un jeu de constructions* »[10]. René Perchet, directeur de l'Architecture, met alors au point, avec l'appui de son service, la trame d'1, 75 m, qui fait l'objet d'une circulaire ministérielle sur les normes de construction dans les locaux scolaires, édictée

le 1^{er} septembre 1952[11]. Elle est destinée à former l'ossature des futurs collèges et lycées, dont les dimensions dans les deux directions perpendiculaires du plan seront toutes des multiples de cette trame élémentaire d'1, 75 m.

Cette dernière est choisie après divers essais, car tout en incarnant « *une espèce de plus grand commun diviseur entre toutes les dimensions demandées* », « *elle laisse aux circulations, escaliers, pièces de service ou sanitaires des espaces convenables* »[12]. Un escalier mesure ainsi 3, 50 m de côté (soit deux fois 1, 75 m) tandis qu'une salle de classe d'enseignement général de 22 élèves présente une largeur de 5, 25 m et une longueur de 7m (soit respectivement trois et quatre fois 1, 75 m).

A la fin de l'année 1952 est organisée par la Direction de l'Architecture du Ministère de l'Education nationale, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts du quai Malaquais (Paris, 6^e arrondissement), une exposition sur les constructions scolaires et universitaires, en partenariat avec la revue *L'Architecture française*, dont le numéro 129-130 constitue en quelque sorte le catalogue[13]. Elle est destinée à prouver que « *le souci de la meilleure adaptation des bâtiments aux besoins, la volonté de construire économiquement, ne saurait imposer nécessairement le sacrifice de la mesure et de la beauté* »[14].

Hélas ce nouvel outil de travail que représente aux yeux des architectes la trame d'1, 75 m va davantage étouffer leur expression que l'ordonner, d'autant que deux phénomènes concomitants sont alors à l'œuvre : la monopolisation presque exclusive des chantiers au profit d'ex-grands prix de Rome devenus des architectes en chef des Bâtiments civils et nationaux (BCPN)[15] et la création en 1956, au sein du Ministère, d'une toute-puissante DESUS (Direction de l'Equipeement Scolaire, Universitaire et Sportif) chargée de la centralisation des opérations administratives et financières de construction et du contrôle de l'exécution des travaux[16].

3/ Un lycée de grande capacité pour Rambouillet

C'est dans ce contexte que voit le jour à Rambouillet, au milieu des années 1950, le projet d'un lycée mixte de grande capacité, pouvant accueillir 1180 élèves (900 garçons et 280 jeunes filles) et d'un centre d'apprentissage de garçons pour 266 élèves. Cet établissement est également prévu pour comporter deux internats, l'un de 480 garçons et l'autre de 150, réservé aux élèves du centre d'apprentissage[17]. A l'époque, la carte scolaire de l'actuel département des Yvelines[18] - alors partie intégrante de la Seine-et-Oise - ne présente que deux lycées, l'un situé dans le chef-lieu de la Seine-et-Oise, à Versailles (le lycée Hoche[19]) et l'autre dans la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye (le lycée Marcel Roby[20]). Un projet est en cours de réflexion pour ouvrir un établissement neuf dans une autre sous-préfecture, à Mantes-Gassicourt [21]. Le grand ouest parisien est donc assez faiblement équipé en lycées.

En septembre 1956, l'architecte Jacques Barge commence à travailler à un avant-projet. Né en 1904 à Châteauroux (Indre), élève de Gustave Umbdenstock et Paul Tournon, diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts en 1923, il conçoit à partir de 1935

l'église Sainte-Odile (Paris, 17^e arrondissement)[22], inspirée par les églises romanes à file de coupoles de l'ouest de la France et par l'église du Saint-Esprit (Paris, 12^e arrondissement) de son maître Tournon. Il retourne ensuite dans sa ville natale, pour y ériger une Maison du Peuple (1936)[23] remarquable par la clarté de sa composition. Dans la délicate période de l'après-guerre, il est chargé de bâtir pour le lycée de jeunes filles de Bourges[24] (Cher) l'internat dit de Vauvert[25], prévu pour 300 internes et 50 demi-pensionnaires. Premier établissement scolaire à être pensé selon les instructions ministérielles du 28 janvier 1949, il devient rapidement une référence[26], à la fois pour la brièveté de son chantier (20 mois), sa composition fonctionnelle en peigne et les expérimentations auxquelles s'y livre Jacques Barge pour mettre au point un nouveau prototype d'architecture scolaire, grâce à l'application d'une trame régulière de 4 X 6 mètres et à une ossature de poutres en béton armé préfabriquées[27].

Le terrain réservé à la construction du lycée de Rambouillet est l'ancien parc de la Passenterie, sise au sud-ouest de la ville, entre la route de Chartres par Maintenon et le chemin de fer de Paris à Brest. Boisé et très accidenté, son sol est constitué de buttes de silice plantées de pins. Il s'étire d'est en ouest le long de cette voie sur laquelle passent plus de quatre cents trains par jour, mais sans être trop affecté par leur bruit car elle se trouve, à cet endroit, en tranchée recouverte[28].

Ne souhaitant pas se lancer dans un titanesque travail de terrassement pour unifier les différents niveaux de cette vaste parcelle de dix-sept hectares, Jacques Barge conçoit son plan-masse en tenant compte de la topographie et des plantations. L'entrée principale de l'établissement reste donc celle de la propriété, du côté de la route de Maintenon, à l'extrémité est, où l'architecte place la loge du gardien, le pavillon de l'administration et les logements de fonction du personnel de la direction. Dans leur prolongement immédiat, s'inscrit la longue barre brisée de l'externat, ouverte en direction du sud, avec une partie pour les filles (plus courte) et une partie réservée aux garçons, formant une aile légèrement décalée et en retour vers le sud-est. A l'ouest du terrain s'élèvent, perpendiculaires à la barre, les deux internats, séparés par les cuisines et le réfectoire. La composition s'achève, à l'extrémité ouest, sur le centre d'apprentissage, qui bénéficie d'une entrée distincte et en contrebas, près de la voie ferrée, sur des salles de gymnastique et des terrains de jeux et de sports. Jacques Barge insiste, enfin, sur la préservation du « caractère sylvestre » du site.

Cet avant-projet recueilli, le 18 septembre 1956, l'assentiment de la section spéciale du Conseil général des Bâtiments de France[29], qui s'étonne toutefois du parti adopté par l'architecte, celui d'une étendue ininterrompue de bâtiments sur près de 300 mètres. Pressé de justifier ce choix, Jacques Barge l'explique par la nécessité de ne pas dépasser une certaine hauteur, afin que le lycée ne soit pas visible depuis la résidence présidentielle du château de Rambouillet. Il est alors invité à revoir sa copie pour rechercher « le maximum d'économies » et établir, en accord avec l'architecte de la Présidence, Jean Demaret[30], « des épures de vues sur le futur établissement »[31]. Le coût global de l'opération est estimé à 1 650 000 000 francs[32].

Un géomètre de Rambouillet, Marcel Gilquin, est sollicité par M. Demaret pour calculer la hauteur des rideaux d'arbres pouvant cacher de la résidence présidentielle la vue des futures constructions du lycée : Jacques Barge s'engage à conserver ces arbres protecteurs dans son projet, ainsi que « le magnifique cèdre à l'entrée de la propriété »[33]. Pour l'expression des façades, il s'impose de « rester sobre et moderne tout en employant des matériaux traditionnels garants de frais d'entretien très réduits pendant de longues années »[34]. Le 1^{er} octobre 1957, l'architecte est en mesure de remettre au directeur général de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif, M. Donzelot, une étude plus poussée permettant de réaliser plus de 300 millions d'économie sur le budget prévisionnel et de diviser le chantier en trois tranches[35].

4/ Un chantier divisé en trois tranches

A nouveau réunie le 6 mai 1958[36], la section spéciale du Conseil général des Bâtiments de France demande à Jacques Barge d'entreprendre la construction de la première tranche du lycée, correspondant à la loge du gardien, aux garages à bicyclettes et scooters, au pavillon de l'administration et aux logements du personnel, ainsi qu'à deux ailes du bâtiment d'externat, celle des filles - dotée de quatre étages - et le début en retour de celle des garçons, plus basse - le tout représentant 42 classes. Le gros-œuvre est confié à l'entreprise Grignon, Colas & Cie, spécialisée dans le béton armé. En attente de financement, le chantier peine à démarrer jusqu'à ce qu'en novembre 1958, le Ministère de l'Éducation nationale décide d'inscrire cette première tranche « dans la série des vingt-quatre opérations destinées à être réalisées d'extrême urgence pour pallier la crise des locaux devant l'afflux des élèves »[37].

Lancée en février 1959, la seconde tranche de travaux comprend l'achèvement de l'externat, l'équipement des classes spécialisées (physique, chimie et sciences naturelles) et la construction d'un premier internat pour garçons de 360 places. Car entre-temps, le projet a été revu à la hausse en faveur d'un lycée mixte de 1500 élèves et 750 internes[38].

La première et la seconde tranche des travaux de l'établissement sont inaugurées en grande pompe le 5 novembre 1960 par Louis Joxe, ministre de l'Éducation nationale, Jean Sarrailh, recteur de l'Académie de Paris, Gaston Monnerville, président du Sénat, Jacqueline Thome-Patenôtre, députée-maire de Rambouillet et Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise. La solennité dont cet événement est entouré doit montrer « l'intérêt tout particulier que les pouvoirs publics portent au rendez-vous redoutable avec la jeunesse »[39] que représente l'afflux inédit d'élèves vers le second degré. Le lycée de Rambouillet est ainsi considéré comme le témoin d'une énergique politique de décongestion de la région parisienne.

Malgré cet affichage, les crédits dégagés pour l'opération sur la loi-programme fixant les réalisations scolaires prioritaires de 1960 et 1961 demeurent largement insuffisants. Aussi les travaux - notamment ceux du centre d'apprentissage, du réfectoire, des cuisines, du second internat et des salles de sport (3^e tranche) - ne sont-ils achevés qu'en 1962. Mais pour un établissement de cette ampleur, cela reste une véritable prouesse, accomplie grâce à l'autorité de Jacques Barge et à ses recherches expérimentales dans le domaine de la préfabrication partielle. Car malgré la fabrication en usine de nombreux composants du lycée (poteaux de façade, poutrelles et dalles de planchers en béton armé, allèges, blocs de menuiseries, etc.), son parti constructif reste empreint d'une mise en œuvre traditionnelle : soubassement en meulière, cloisons en brique creuse, revêtements des sols en dallage ciment et en grès cérame dans les escaliers, pignons en moellons apparents de pierre calcaire. A ce titre, il constitue donc un établissement-charnière, au seuil du basculement vers la préfabrication lourde et la stricte application de la trame d'1, 75 m - deux caractéristiques des lycées du milieu des années 1960.

Le lycée Louis Bascan est ainsi baptisé en hommage à l'ancien directeur de l'école primaire supérieure de Rambouillet, devenu résistant durant la Seconde Guerre mondiale, arrêté et déporté au camp de concentration de Buchenwald, où il meurt d'épuisement et de dysenterie en 1944.

En 1972, au lycée classique et moderne mixte, avec ses deux internats pour garçons et son centre d'apprentissage, sont adjoints un internat pour jeunes filles et un lycée technique d'Etat qui viennent s'implanter aux deux extrémités du terrain déjà occupé. Dans la zone est, plantée de hauts arbres et proche de l'entrée de l'établissement, prend place l'internat de jeunes filles (actuel collège), « *un vaste bâtiment suivant la pente du sol, fort prononcée à cet endroit* »[40]. Des ateliers sous sheds sont érigés derrière le centre d'apprentissage, qui devient ainsi partie intégrante d'un lycée technique d'Etat plus vaste et diversifié. En 1990, un nouvel internat de plan en U et un centre médico-social sont bâtis au sud, du côté du stade et de la voie ferrée.

L'établissement accueille aujourd'hui 2500 élèves, au sein de 80 classes et comporte trois filières (enseignement général, technologique et professionnel), ainsi qu'un ex-centre d'apprentissage principalement dédié à l'hôtellerie et à la restauration. Sur le territoire de l'Île-de-France, il est le seul lycée à recevoir des élèves déficients visuels et malvoyants. Il s'est également engagé dans une démarche de labellisation « *lycée éco-responsable* ».

[1] PESCHARD, Marcel, « Les Etablissements de l'Enseignement du Second degré », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 34, février-mars 1951, pp. 6-10.

[2] Loi sur l'Instruction primaire obligatoire du 9 août 1936.

[3] Qui leur est ouvert depuis 1924.

[4] Rappelons que jusqu'en 1959, le terme « lycée » désignait des établissements financés par l'Etat couvrant l'ensemble de l'enseignement secondaire long (de la sixième à la terminale), par opposition aux « collèges » dépendant des communes.

[5] PESCHARD, Marcel, « Les Etablissements de l'Enseignement du Second degré », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 34, février-mars 1951, p. 7.

[6] Ibid.

[7] CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis (dir.), *L'Education nationale, le Ministère, l'Administration centrale, les Services*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965.

[8] Archives nationales, F17 837, Ministère de l'Education nationale, circulaire du 2 avril 1951 relative aux constructions scolaires et universitaires.

[9] BRUNOLD, Charles, « Les constructions de l'enseignement du Second degré », *L'Architecture française*, n° 129-130, spécial Constructions scolaires et universitaires, 1952, p. 36.

[10] Ibid.

[11] Archives nationales, F17 837, Ministère de l'Education nationale, circulaire du 1^{er} septembre 1952 relative aux normes de construction dans les locaux scolaires.

[12] Ibid.

[13] *L'Architecture française*, n° 129-130, spécial Constructions scolaires et universitaires, 1952.

[14] PERCHET, René, « L'exposition des constructions scolaires », *L'Architecture française*, n° 129-130, spécial Constructions scolaires et universitaires, 1952, p. 5.

[15] VAYSSIERE, Bruno, « Sous l'empire des trames », *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle ? »*, exposition, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 29 janvier-9 mai 1993, sous la dir. d'Anne-Marie Châtelet, Paris, Picard, 1993, pp. 198-207.

[16] CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis (dir.), *L'Education nationale, le Ministère, l'Administration centrale, les Services*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 386.

[17] Archives nationales, F 21 6655, Seine-et-Oise, Rambouillet, projet d'un lycée mixte et d'un centre d'apprentissage pour garçons, Conseil général des Bâtiments de France, compte-rendu de la séance du 18 septembre 1956.

[18] Archives nationales, F17 837, Ministère de l'Education nationale, Direction de l'Equipeement du Second degré, plan d'équipement scolaire, 1953-1957.

[19] Lycée de garçons créé en 1803 et alors en pleine restructuration et extension sous l'égide de l'architecte Robert Camelot.

[20] Ancien collège municipal de garçons créé en 1897 et alors en pleine restructuration et extension rue Girard Teulon.

[21] Ce sera le futur lycée Saint-Exupéry de Mantes, dont la construction sera entreprise en 1956.

[22] Inscrite au titre des Monuments historiques en 2001.

[23] Inscrite au titre des Monuments historiques en 2001.

[24] Actuel lycée Marguerite de Navarre.

[25] Car sis dans la rue du même nom. Inscrit au titre des Monuments historiques en 2001. Voir la notice PA18000018 dans la base Mérimée.

[26] RAMBERT, Charles, *Constructions scolaires et universitaires*, Paris, Vincent, Fréal et Cie, 1954, pp. 99-103.

[27] Dans la suite de sa carrière, Jacques Barge continuera à s'illustrer dans le domaine de l'architecture scolaire : avec son assistant Jacques Sire, il réalisera notamment, à la fin des années 1960, l'extension du collège Stanislas (Paris, 6^e arrondissement), le lycée de Vendôme (Loir-et-Cher), celui de Guéret (Creuse) et la cité scolaire de La Châtre (Indre).

[28] Archives nationales, 1978 0614/ 417-418, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage, rapport technique de l'architecte Jacques Barge, septembre 1956.

- [29] Archives nationales, F 21 6655, Seine-et-Oise, Rambouillet, projet d'un lycée mixte et d'un centre d'apprentissage pour garçons, Conseil général des Bâtiments de France, compte-rendu de la séance du 18 septembre 1956.
- [30] Architecte du lycée Rodin (Paris, 13^e arrondissement), achevé en 1964.
- [31] Archives nationales, F 21 6655, Seine-et-Oise, Rambouillet, projet d'un lycée mixte et d'un centre d'apprentissage pour garçons, Conseil général des Bâtiments de France, compte-rendu de la séance du 18 septembre 1956.
- [32] Archives nationales, 1978 0614/ 411-412, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage, lettre de l'architecte Jacques Barge à M. Donzelot, directeur de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif, le 25 octobre 1957.
- [33] Archives nationales, 1978 0614/ 417-418, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage, avant-projet et devis estimatif sommaire, juin 1957.
- [34] Ibid.
- [35] Archives nationales, 1978 0614/ 411-412, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage, lettre de l'architecte Jacques Barge à M. Donzelot, directeur de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif, le 1^{er} octobre 1957.
- [36] Archives nationales, F 21 6655, Seine-et-Oise, Rambouillet, projet d'un lycée mixte et d'un centre d'apprentissage pour garçons, Conseil général des Bâtiments de France, compte-rendu de la séance du 6 mai 1958.
- [37] « A Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage », *La Construction moderne*, 1961, n° 2, pp. 44-50.
- [38] « Lycée mixte de Rambouillet par J. Barge », *L'Architecture française*, janvier-février 1961, n° 221-222, pp. 22-24.
- [39] Ibid.
- [40] Archives nationales, 19880466/79, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée technique mixte, rapport de l'architecte sur le projet de décoration, 20 mars 1972.
- Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle ()
- Dates : 1958 (daté par source), 1961 (daté par source)
- Auteur(s) de l'oeuvre : Jacques Barge (architecte, attribution par source)

Description

DESCRIPTION

Le lycée Bascan se déploie sur une vaste parcelle limitée, au nord-est, par l'avenue du général Leclerc, sur laquelle ouvre son entrée principale, au sud par la voie ferrée et à l'ouest, par la rue d'Arbouville. Ses dix-sept bâtiments s'égrènent d'est en ouest au cœur d'un parc arboré de dix-sept hectares.

Au nord-est du terrain se dressent la loge du gardien (A), puis le bâtiment des logements de fonction (B), de plan rectangulaire, couvert d'un toit-terrasse, qui comporte trois niveaux - dont le premier sur pilotis permet de rattraper le portique d'entrée. Magnifié par plusieurs marches d'escalier, ce dernier se distingue par le jeu de ses vides, offrant des perspectives sur l'externat et de ses pleins, revêtus de gros moellons calcaires prétaillés hourdés au mortier de ciment, « qui donnent à cet ensemble un caractère Île-de-France qui s'inscrit dans le site »[1]. Son auvent fait le lien avec le bâtiment en rez-de-chaussée de l'administration (C). Il accueillait autrefois un hall, des archives, un secrétariat et les bureaux de l'intendance, du censeur et du chef de l'établissement ; ce sont aujourd'hui les formations continues du Greta qui s'y déroulent.

La première partie de l'externat (D) constitue un L, dont le plus long côté - abritant autrefois les classes d'enseignement général des filles - présente quatre étages - alors que le plus court (E) - dédié aux enseignements généraux pour les garçons et aux classes de sciences naturelles - s'élève sur trois étages carrés reposant sur un préau largement ouvert, permettant à nouveau de laisser le regard traverser de part en part l'établissement dans toute sa profondeur.

Derrière cette aile plus basse et en retour s'étend la longue barre de la seconde partie de l'externat, orientée vers le sud (F). Elle se démarque par son premier étage en léger ressaut, où la rigoureuse répétition de la trame de 4, 375 m (soit 2 trames et demie de 1,75 m - correspondant à la moitié de la largeur d'une salle de classe de cinq trames) cède le pas à la trame de base, plus étroite, d'1, 75 m, qui signale la présence des laboratoires de physique-chimie. « Les classes spécialisées ont été affirmées en façade par une subdivision des travées qui donne la souplesse désirée à la distribution intérieure »[2]. Pour accentuer ce contraste, leurs allèges sont traitées en ardoise. L'horizontalité de cet ensemble est renforcée par les toits-terrasses, les fenêtres en bandeaux, les corniches débordantes et les panneaux en Durisol (béton d'agréats légers fabriqué à partir de fibres de bois) formant les allèges des autres niveaux, qui sont revêtues de gravillon lavé de marbre blanc reflétant la lumière et tranchant avec le coffrage apparent des poutres de façade.

A l'ouest, les deux internats parallèles (bâtiments F et H - reconvertis, pour le premier, en pôle administratif, CDI et médiapôle et pour le second, en pôle d'enseignement industriel et tertiaire) s'élèvent sur quatre étages carrés, selon une trame plus large, où les poteaux de façade sont établis tous les 5, 25 m (soit 3 trames d'1, 75 m correspondant à une travée de dortoir). Ils sont séparés par les cuisines et la demi-pension (G), qui occupent un édifice longitudinal d'un étage carré. A l'extrémité de la composition est érigé l'ancien centre d'apprentissage, un bâtiment de plan rectangulaire en partie réhabilité (K), qui abrite le pôle hôtellerie-restauration et se distingue par ses allèges ornées de tesselles de mosaïques beiges et brunes. Il masque de toute sa hauteur (trois étages carrés) des ateliers couverts en sheds (J) situés à l'arrière.

LES MODIFICATIONS ULTERIEURES

De multiples remaniements ont concerné les parties intérieures puisque seuls les logements de fonction et le bâtiment des cuisines et du réfectoire ont conservé leur destination d'origine. Les menuiseries en niangon (bois exotique) de l'externat et des internats, qui présentaient la particularité d'être composées d'un ouvrant à la française et d'une partie fixe sous une imposte à bascule, ont été remplacées.

LE DECOR

Le décor de l'établissement, réalisé au titre de la procédure du 1% artistique, a été commandé en 1972, au moment de la construction du lycée technique venu agrandir le lycée classique et moderne d'origine.

Au cours de sa séance du 21 juin 1972, la commission nationale chargée de l'examen des projets de décoration dans les édifices publics, réunie sous la présidence de Bernard Anthonioz, chef du service de la Création artistique, émet un avis favorable sur les deux œuvres présentées par le sculpteur japonais Yasuo Mizui (1925-2008).

Formé à l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris dans les ateliers d'Alfred Janniot et Marcel Gimond, il se rattache au mouvement de la Jeune Sculpture et est invité à participer à de nombreux symposia internationaux de sculptures, notamment au premier organisé sur le sol français, à Grenoble, en 1967, dans le cadre des aménagements urbains liés à la préparation des Jeux olympiques d'hiver de 1968. Il y crée l'un de ses murs « fossilifères » en pierre, baptisé *Microcosme-Macrocosome*. C'est une composition similaire, dénommée « *le mur qui s'ouvre* », qu'il propose d'ériger comme mur de soutènement de l'internat de jeunes filles du lycée de Rambouillet. Haut de 4, 50 m et long de 13m, en béton armé coulé sur place, sa surface monumentale est animée par des effets de coffrage. L'artiste travaille à partir de moules de polyester expansé, matériau qu'il découpe grâce à une résistance électrique pour obtenir des reliefs et des plans différenciés traversés par l'ombre et la lumière.

Pour la grande cour située devant le centre d'apprentissage, Mizui soumet au jury une ronde-bosse en pierre dure, « *le nid de la vitalité* », s'apparentant à un escargot géant stylisé[3].

Au cours de la même commission, François Stahly (1911-2006), formé à l'Académie Ranson où il rencontre Maillol, également apparenté à la Jeune Sculpture et installé à Meudon, est retenu pour réaliser dans le parc, à la limite de la zone boisée, une œuvre en bois de teck composée de trois éléments verticaux reliés par des éléments horizontaux pouvant servir de bancs aux élèves. Se détachant telles des stèles devant un groupe de buissons et d'arbres, ils ponctuent d'une note forte l'entrée du domaine scolaire[4]. Le matériau (du bois de teck provenant de Côte-d'Ivoire) est choisi pour sa résistance aux intempéries, aux termites et aux rongeurs, le prédestinant naturellement à être exposé en extérieur. L'aspect brut de cette sculpture devait faire écho à une « fontaine rupestre » en pierre de Saint-Maximin d'André Bizette-Lindet, implantée sur un miroir d'eau, au milieu d'un bassin pavé de grandes dalles, qui, jugée trop massive, ne fut finalement pas exécutée.

[1] « A Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage », *La Construction moderne*, 1961, n° 2, p. 49.

[2] Ibid.

[3] Archives nationales, 19880466/79, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée technique mixte, commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics, procès-verbal de la séance du 21 juin 1972.

[4] Archives nationales, 19880466/79, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée classique et moderne, commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics, procès-verbal de la séance du 21 juin 1972

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en œuvre et revêtement : béton, béton armé ;

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Plan : plan rectangulaire régulier

Étage(s) ou vaisseau(x) : 4 étages carrés

Couvrements :

Type(s) de couverture : terrasse

Escaliers : escalier dans-œuvre : escalier tournant à retours avec jour, en maçonnerie

Énergies :

Typologies et état de conservation

Typologies : ;

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections :

Label Architecture contemporaine remarquable (ACR) décerné en 2020.

Statut de la propriété : propriété de la région (Propriété du Conseil régional d'Île-de-France.)

Présentation

Naissance du plus vaste lycée francilien : le lycée Louis-Bascan de Rambouillet

Annexe 1

SOURCES

Documents d'archives

Archives nationales, 1978 0614/ 411-412, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage, 1955-1959.

Archives nationales, 1978 0614/ 417-418, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage, 1958-1964.

Archives nationales, 19880466/79, Seine-et-Oise, Rambouillet, lycée technique mixte, œuvres d'art réalisées au titre du 1% artistique, 1972.

Archives nationales, F 21 6655, Conseil général des Bâtiments de France, Seine-et-Oise, Rambouillet, projet d'un lycée mixte et d'un centre d'apprentissage pour garçons, séance du 18 septembre 1956.

Bibliographie

L'Architecture française, n° 129-130, spécial Constructions scolaires et universitaires, 1952.

« Rambouillet, lycée mixte, Jacques Barge architecte », *Techniques et Architecture*, Constructions scolaires 4 – réalisations récentes, mars 1960, n° 3, pp. 104-105.

« A Rambouillet, lycée mixte et centre d'apprentissage », *La Construction moderne*, 1961, n° 2, pp. 44-50.

« Lycée mixte de Rambouillet par J. Barge », *L'Architecture française*, janvier-février 1961, n° 221-222, pp. 22-24.

Illustrations



L'entrée du lycée, édifié dans le parc de l'ancienne propriété de la Passementerie, entre le chemin de fer de Paris à Brest et la route de Chartres.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20167800721NUC4S



Le lycée comprend dix-sept bâtiments disséminés au milieu d'un parc de dix-sept hectares. Ici, au nord-est du terrain, s'élèvent le pavillon d'entrée et à droite, les logements de fonction.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20167800722NUC4S



Le pavillon d'entrée et à droite, les logements de fonction.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20167800723NUC4S



Le portique d'entrée du lycée.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800280NUC4A



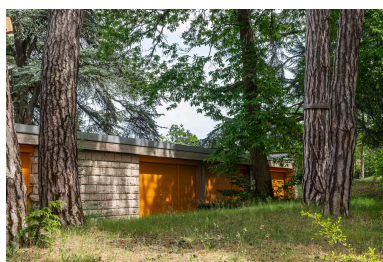
Détail du portique d'entrée et de ses effets de transparence en direction de la première cour.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800281NUC4A



Les bâtiments sont enfouis dans la végétation, car l'architecte a volontairement travaillé leur insertion dans le site, qui était en co-visibilité du domaine national de Rambouillet.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800282NUC4A



Les bâtiments sont revêtus de gros moellons de calcaire prétaillés hourdés au mortier de ciment, toujours dans l'idée de donner au lycée "un caractère Île-de-France qui s'inscrit dans le site".

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800283NUC4A



La loge du gardien.
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800284NUC4A



La plaque d'inauguration du lycée, en 1960, apposée à l'entrée de l'établissement.
Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800285NUC4A



Vue sur les logements, dont l'aile, à gauche de l'entrée, se termine sur pilotis pour rattraper le dénivelé du terrain.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800278NUC4A



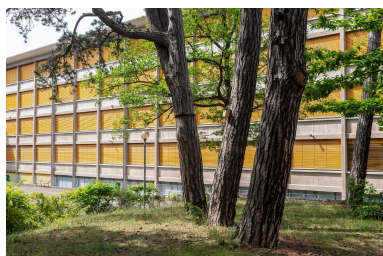
Le portique d'entrée, vu depuis la première cour de l'établissement, avec son auvent. Ses vides contrastent avec les pleins des façades.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800286NUC4A



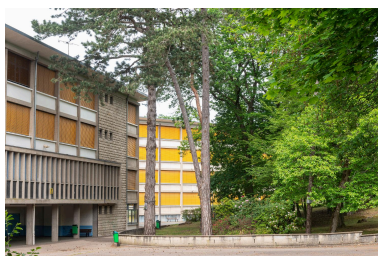
Vue sur la première cour, avec les bâtiments de l'externat formant un L, l'aile au fond - la plus courte - étant dédiée aux classes d'enseignement général des garçons et l'aile à droite à l'enseignement général pour les filles.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800287NUC4A



L'aile dédiée aux salles de classes de l'enseignement général pour les filles, dans la première cour.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800288NUC4A



Le passage entre la première et la seconde cour, où se poursuit l'externat.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800289NUC4A



La seconde partie de l'externat se démarque par son premier étage en léger ressaut, où la rigoureuse répétition de la trame de 4, 375 m cède le pas à une trame plus étroite.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20207800290NUC4A



Les rez-de-chaussée sont percés de préaux.
Phot. Laurent Kruszyk



La trame des façades est plus large que celle adoptée en 1952 par le ministère de l'Education nationale :



La seconde cour de l'externat, vue de haut.

IVR11_20207800291NUC4A

4, 375 m. Sauf pour le premier étage, où une trame d'1, 75m, conforme aux prescriptions, signale la présence des laboratoires de physique-chimie.

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20207800292NUC4A



La seconde partie de l'externat montre une mise en œuvre encore traditionnelle, avec pignons en moellons de calcaire apparents et allèges en ardoise.

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20167800725NUC4S



L'horizontalité des bâtiments est renforcée par les toits-terrasses, les fenêtres en bandeaux, les corniches débordantes et les panneaux en Durisol (béton d'agréats légers fabriqué à partir de fibres de bois) formant les allèges des autres niveaux, qui sont revêtues de gravillon lavé de marbre blanc reflétant la lumière et tranchant avec le coffrage apparent des poutres de façade.

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20167800726NUC4S



Les murs-pignons revêtus de moellons de calcaire.

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20167800727NUC4S



Les cuisines et le réfectoire.

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20167800728NUC4S



Le réfectoire.

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20207800298NUC4A



Les bâtiments sont conçus pour ne pas dépasser la hauteur maximale des arbres du parc.

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20167800729NUC4S



Le cadre naturel du parc de la Passementerie a été préservé.

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20167800730NUC4S



Les bâtiments de l'internat sont les plus élevés du site (4 étages).

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20207800293NUC4A



Les bâtiments de l'internat, au bout du site, adoptent une trame plus large, où les poteaux de façade sont établis tous les 5, 25m.

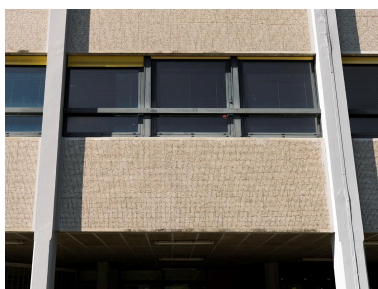
Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20207800294NUC4A



A l'extrémité de la composition, est érigé l'ancien centre d'apprentissage, un bâtiment de plan rectangulaire en partie réhabilité, qui abrite aujourd'hui le pôle hôtellerie-restauration.

Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20167800731NUC4S



Le centre d'apprentissage se distingue par ses allèges ornées de tesselles de mosaïques beiges et brunes.

Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20167800734NUC4S



Le bâtiment du centre d'apprentissage, avec au premier plan, l'œuvre exécutée au titre du 1% artistique par le sculpteur japonais Yasuo Mizui, "le nid de la vitalité", agréée en 1972.

Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20167800732NUC4S



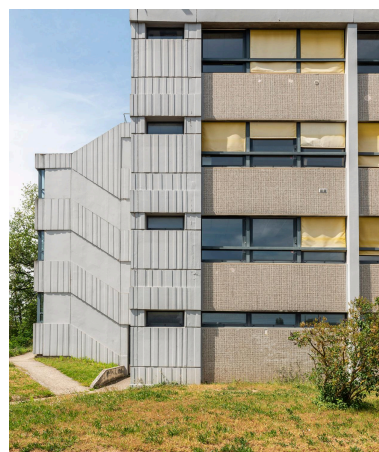
Le "nid de la vitalité", œuvre du sculpteur Yasuo Mizui, s'apparentant à une sorte d'escargot géant stylisé (1972).

Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20167800733NUC4S



Le "nid de la vitalité", devant le centre d'apprentissage.

Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20207800303NUC4A



Un angle du centre d'apprentissage.

Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20207800304NUC4A



Les ateliers de l'ancien centre d'apprentissage du lycée.

Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20207800305NUC4A



Les ateliers du centre d'apprentissage sont sous sheds.

Phot. Laurent Kruszyk
 IVR11_20207800306NUC4A



A l'entrée du lycée se trouve le 1% artistique commandé à François Stahly en 1972. Il est retenu pour exécuter dans le parc, à la limite de la zone boisée, une œuvre en bois de teck composée de trois éléments verticaux reliés par des éléments horizontaux pouvant servir de bancs aux élèves



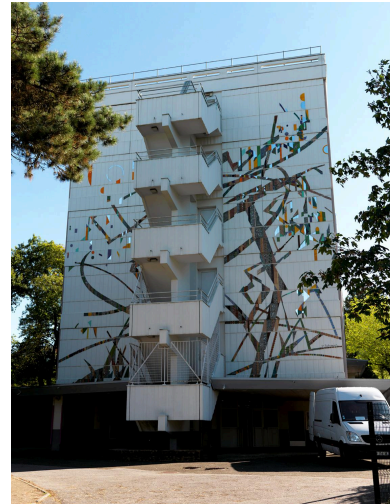
Se détachant telles des stèles devant un groupe de buissons et d'arbres, les éléments de Stahly ponctuent d'une note forte l'entrée du domaine scolaire. Le matériau (du bois de teck provenant de Côte-d'Ivoire) est choisi pour sa résistance aux intempéries, aux termites et aux rongeurs, le prédestinant naturellement à être exposé en extérieur.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20167800736NUC4S



Un bâtiment du domaine de la Passementerie subsiste sur le site du lycée.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20167800737NUC4S



L'ancien internat de jeunes filles a été remanié. Il se trouve à l'entrée du lycée.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20167800738NUC4S



Contre le mur de soutènement de l'ancien internat de jeunes filles, Yasuo Mizui compose l'un de ses murs fossilifères en béton armé coulé sur place (1% commandé en 1972), dont la surface est animée par des effets de coffrage.

Phot. Laurent Kruszyk
IVR11_20167800739NUC4S

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les lycées du XXe siècle en Île-de-France (IA00141349)

Les lycées franciliens des années 1940-1950 (IA00141475)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Emmanuelle Philippe, Marianne Mercier

Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel



L'entrée du lycée, édifié dans le parc de l'ancienne propriété de la Passementerie, entre le chemin de fer de Paris à Brest et la route de Chartres.

IVR11_20167800721NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le lycée comprend dix-sept bâtiments disséminés au milieu d'un parc de dix-sept hectares. Ici, au nord-est du terrain, s'élèvent le pavillon d'entrée et à droite, les logements de fonction.

IVR11_20167800722NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le pavillon d'entrée et à droite, les logements de fonction.

IVR11_20167800723NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le portique d'entrée du lycée.

IVR11_20207800280NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail du portique d'entrée et de ses effets de transparence en direction de la première cour.

IVR11_20207800281NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les bâtiments sont enfouis dans la végétation, car l'architecte a volontairement travaillé leur insertion dans le site, qui était en co-visibilité du domaine national de Rambouillet.

IVR11_20207800282NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les bâtiments sont revêtus de gros moellons de calcaire prétaillés hourdés au mortier de ciment, toujours dans l'idée de donner au lycée "un caractère Île-de-France qui s'inscrit dans le site".

IVR11_20207800283NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La loge du gardien.

IVR11_20207800284NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La plaque d'inauguration du lycée, en 1960, apposée à l'entrée de l'établissement.

IVR11_20207800285NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue sur les logements, dont l'aile, à gauche de l'entrée, se termine sur pilotis pour rattraper le dénivelé du terrain.

IVR11_20207800278NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le portique d'entrée, vu depuis la première cour de l'établissement, avec son auvent. Ses vides contrastent avec les pleins des façades.

IVR11_20207800286NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue sur la première cour, avec les bâtiments de l'externat formant un L, l'aile au fond - la plus courte - étant dédiée aux classes d'enseignement général des garçons et l'aile à droite à l'enseignement général pour les filles.

IVR11_20207800287NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'aile dédiée aux salles de classes de l'enseignement général pour les filles, dans la première cour.

IVR11_20207800288NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le passage entre la première et la seconde cour, où se poursuit l'externat.

IVR11_20207800289NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La seconde partie de l'externat se démarque par son premier étage en léger ressaut, où la rigoureuse répétition de la trame de 4, 375 m cède le pas à une trame plus étroite.

IVR11_20207800290NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les rez-de-chaussée sont percés de préaux.

IVR11_20207800291NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La trame des façades est plus large que celle adoptée en 1952 par le ministère de l'Education nationale : 4, 375 m.
Sauf pour le premier étage, où une trame d'1, 75m, conforme aux prescriptions, signale la présence des laboratoires de physique-chimie.

IVR11_20207800292NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



La seconde cour de l'externat, vue de haut.

IVR11_20167800724NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La seconde partie de l'externat montre une mise en œuvre encore traditionnelle, avec pignons en moellons de calcaire apparents et allèges en ardoise.

IVR11_20167800725NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'horizontalité des bâtiments est renforcée par les toits-terrasses, les fenêtres en bandeaux, les corniches débordantes et les panneaux en Durisol (béton d'agréats légers fabriqué à partir de fibres de bois) formant les allèges des autres niveaux, qui sont revêtues de gravillon lavé de marbre blanc reflétant la lumière et tranchant avec le coffrage apparent des poutres de façade.

IVR11_20167800726NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les murs-pignons revêtus de moellons de calcaire.

IVR11_20167800727NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les cuisines et le réfectoire.

IVR11_20167800728NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le réfectoire.

IVR11_20207800298NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les bâtiments sont conçus pour ne pas dépasser la hauteur maximale des arbres du parc.

IVR11_20167800729NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le cadre naturel du parc de la Passementerie a été préservé.

IVR11_20167800730NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les bâtiments de l'internat sont les plus élevés du site (4 étages).

IVR11_20207800293NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les bâtiments de l'internat, au bout du site, adoptent une trame plus large, où les poteaux de façade sont établis tous les 5, 25m.

IVR11_20207800294NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



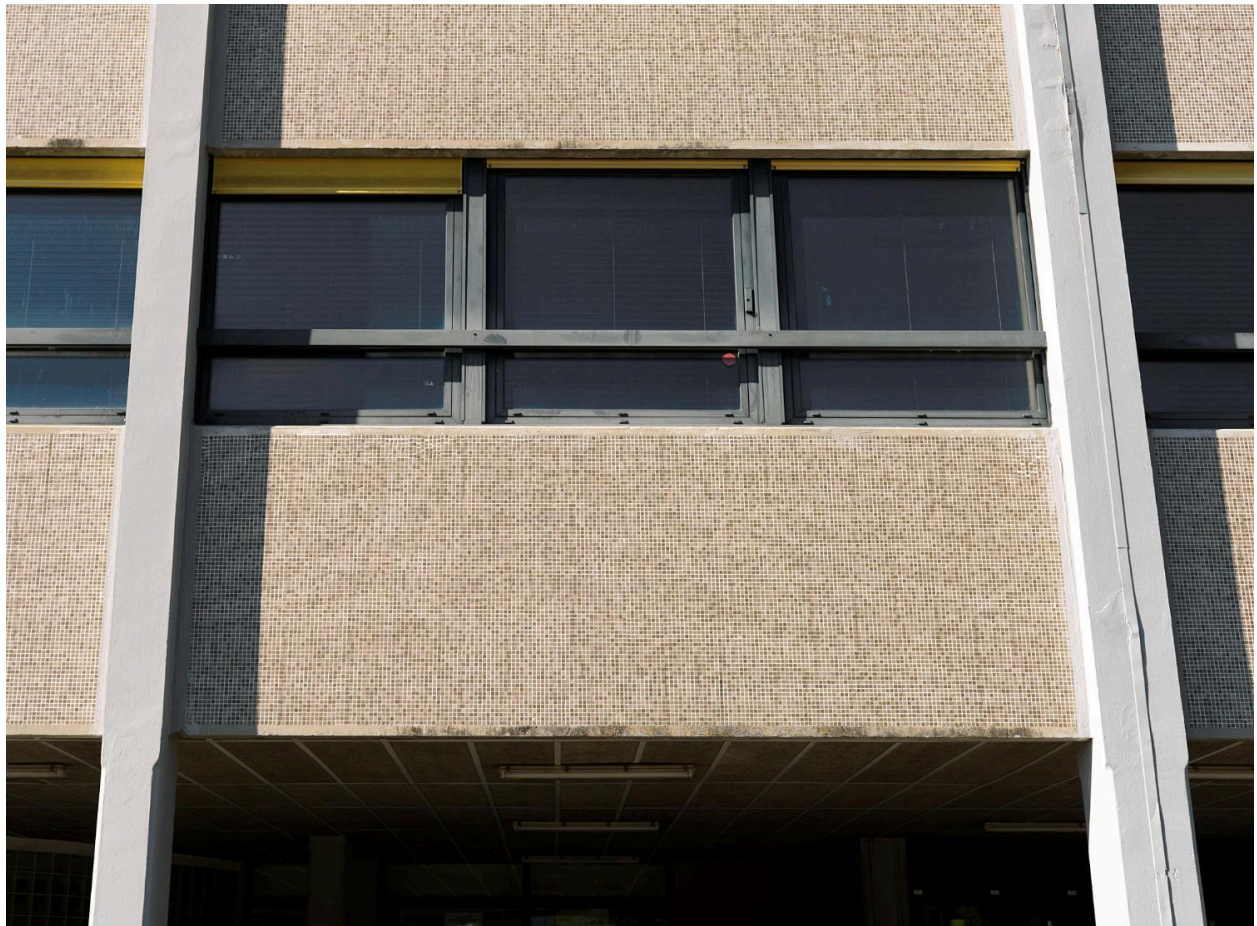
A l'extrémité de la composition, est érigé l'ancien centre d'apprentissage, un bâtiment de plan rectangulaire en partie réhabilité, qui abrite aujourd'hui le pôle hôtellerie-restauration.

IVR11_20167800731NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le centre d'apprentissage se distingue par ses allèges ornées de tesselles de mosaïques beiges et brunes.

IVR11_20167800734NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le bâtiment du centre d'apprentissage, avec au premier plan, l'œuvre exécutée au titre du 1% artistique par le sculpteur japonais Yasuo Mizui, "le nid de la vitalité", agréée en 1972.

IVR11_20167800732NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le "nid de la vitalité", œuvre du sculpteur Yasuo Mizui, s'apparentant à une sorte d'escargot géant stylisé (1972).

IVR11_20167800733NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le "nid de la vitalité", devant le centre d'apprentissage.

IVR11_20207800303NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un angle du centre d'apprentissage.

IVR11_20207800304NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les ateliers de l'ancien centre d'apprentissage du lycée.

IVR11_20207800305NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les ateliers du centre d'apprentissage sont sous sheds.

IVR11_20207800306NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2020

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



A l'entrée du lycée se trouve le 1% artistique commandé à François Stahly en 1972. Il est retenu pour exécuter dans le parc, à la limite de la zone boisée, une œuvre en bois de teck composée de trois éléments verticaux reliés par des éléments horizontaux pouvant servir de bancs aux élèves

IVR11_20167800735NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Se détachant telles des stèles devant un groupe de buissons et d'arbres, les éléments de Stahly ponctuent d'une note forte l'entrée du domaine scolaire . Le matériau (du bois de teck provenant de Côte-d'Ivoire) est choisi pour sa résistance aux intempéries, aux termites et aux rongeurs, le prédestinant naturellement à être exposé en extérieur.

IVR11_20167800736NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Un bâtiment du domaine de la Passementerie subsiste sur le site du lycée.

IVR11_20167800737NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'ancien internat de jeunes filles a été remanié. Il se trouve à l'entrée du lycée.

IVR11_20167800738NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Contre le mur de soutènement de l'ancien internat de jeunes filles, Yasuo Mizui compose l'un de ses murs fossilifères en béton armé coulé sur place (1% commandé en 1972), dont la surface est animée par des effets de coffrage.

IVR11_20167800739NUC4S

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

Date de prise de vue : 2016

(c) Laurent Kruszyk, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation